SOM Badminton

17ème TOURNOI DU VIADUC DE MILLAU

Samedi 27 et Dimanche 28 mars 2027
P, D, R et N / SH, SD, DH, DD, DM

Règlement Particulier du Tournoi

Tournoi déclaré sur Poona sous le dossier numéro : 2603671

Toute inscription au tournoi entraîne l'entière acceptation du présent règlement qui sera affiché dans la salle.
La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses licenciés à la FFBaD de l'ensemble du territoire national.

Tout joueur devra être en mesure de présenter sa licence FFBaD 2026-2027 le jour de la compétition. Les joueurs doivent être licenciés au plus tard la veille du premier jour de compétition.
Ils ne doivent pas faire l'objet, pendant la période de compétition, d'une sanction disciplinaire (suspension) s'opposant à leur participation.
Ces éléments seront contrôlés au préalable par le comité d'organisation, sous l'autorité du juge-arbitre, par tout moyen approprié.

Le tournoi est ouvert aux catégories : N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12, NC
La compétition accueillera, sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits, toutes les disciplines (Simples Hommes et Dames, Doubles Hommes et Dames, Doubles Mixtes), dans les catégories P, D, R et N.

Les catégories d'âge Junior et Cadet tous classements, Minimes à partir de D9 au moins en simple, seront acceptées dans les tableaux correspondant à leur classement.
Les mineurs doivent être accompagnés d'un responsable légal. Le ou les responsables légaux désignés par club devront se présenter à la table de marque chaque jour de compétition afin de signer une décharge.

Les organisateurs se réservent le droit de regrouper ou diviser les séries en fonction du nombre de compétiteurs.
La répartition se fera par série dans l'ordre du rang national (CPPH), ceci dans chaque tableau, en privilégiant les poules de 4 avec 2 sortant(e)s.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité, en accord avec le juge-arbitre.

Le juge-arbitre principal du tournoi est M. HUGON Éric et le juge-arbitre adjoint est M. ITIÉ Éric.
La GEO principale du tournoi est Mme LÉVI Clémentine et le GEO adjoint est M. RAYNAL Fabrice.

La compétition se déroulera sur le site du Puits de Calès, dans deux gymnases distincts (Puits de Calès et Halle Sportive Marie-Amélie Le Fur). Les séries seront réparties dans les deux gymnases. Une série sera conduite des poules aux phases finales dans le même gymnase.

Article 1 : Nombre de tableaux par joueur
Deux tableaux sont possibles pour toutes les catégories, à raison d'un seul tableau par jour.

Article 2 : Inscriptions
Les inscriptions se font uniquement via la plate-forme Badnet et l'application E-Bad. **Les inscriptions seront ouvertes le lundi 04 janvier 2027 à midi.**
Le montant de l'inscription est de 17 € pour un tableau, de 20 € pour 2 tableaux. Le règlement se fait obligatoirement via le site Badnet ou Ebad lors de l'inscription.
La date limite d'inscription est fixée au 15 mars 2027 à midi.

Le nombre d'inscrits est fixé à 232 joueurs le samedi répartis sur les tableaux de simples hommes, simples dames et doubles mixtes et 272 joueurs le dimanche répartis sur les tableaux de double dames et double hommes.
Une liste d'attente sera mise en place pour chaque tableau, dans la limite de 8 joueurs/paires par tableau. La liste d'attente sera visible dès le nombre de joueurs inscrits par tableaux dépassant la limite fixée et sera mise à jour lors de la confection des tableaux.
Les inscriptions seront validées par ordre chronologique, la date et l'heure d'inscription via Badnet ou E-bad faisant foi. Pour les **paires**, sera pris en compte la date et l'heure d'**inscription du 2ème joueur**.
Le tirage au sort aura lieu le samedi 20 mars 2027.
Les têtes de séries seront désignées à l'aide du CPPH de la FFBaD, au jeudi 18 mars 2027. La confection des paires doit se faire en accord avec le RGC (article 3.1.2.5).
Tout forfait doit être notifié au plus tôt au comité d'organisation. Tout forfait après la date du tirage au sort doit être justifié via la plateforme MyFFBad : https://www.myffbad.fr/profil/mes-justificatifs-forfait
Les forfaits non justifiés, signalés après le tirage au sort ne seront pas remboursés.
En cas de forfait ou désistement d'un joueur d'une paire, la priorité est donnée au remplacement de ce joueur dans la paire. Si personne n'est en mesure de remplacer la personne, alors la paire forfait est remplacée par une paire sur la liste d'attente par ordre chronologique.
Les finalistes et vainqueurs se verront récompensés par des lots. Ceux-ci seront distribués une fois l'échéancier achevé le samedi et le dimanche.

Article 3 : Classement dans une même paire
Pour les doubles et les mixtes, les partenaires devront avoir au maximum deux classements d'écart au moment du tirage au sort (CPPH du 18/03/2027).
Exemple : un R6 peut jouer avec un R4 ou un D8, mais ne peut pas jouer avec un N3 ou au dessus ni avec un D9 et en dessous.
Une exception sera faite pour les P12 et NC, pour lesquels un maximum de trois classements d'écart sera autorisé (un P12 pourra jouer au maximum avec un D9 et un NC pourra jouer avec un P10).

Article 4 : Horaires
Les horaires des matchs seront affichés dans les salles mais ne sont qu'à titre indicatif. Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer 60 minutes avant l'horaire prévu.
A l'appel de son nom, tout joueur qui ne se présentera pas sur le terrain après un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le juge-arbitre et sera déclaré W.O.
Tout joueur désirant s'absenter devra demander l'autorisation au juge-arbitre et le signaler à la table de marque.

Article 5 : Règles du Jeu
Les règles du jeu sont celles éditées par la FFBaD.
Point particulier : Si le volant touche un élément du plafond, les panneaux de basket, fixations ou autre :
- à l'engagement: il sera remis 1 fois
- au cours de l'échange : il sera faute.

Le temps de repos minimal d'un joueur entre l'annonce du dernier point du match précédent et le début du match suivant est de 20 minutes.

Article 6 : Arrivée sur les terrains
A l'appel de leur nom, les joueurs disposent de 3 min de préparation, leur permettant de se rendre sur le terrain avec leur équipement complet dont volants et raquettes en quantité suffisante, de tester les volants, de faire le toss et se mettre en place.

Article 7 : Volants et tenues
Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant officiel du tournoi est le RSL Grade 3.
La règle du partage égal entre les joueurs et les paires est appliquée.
Les joueurs devront porter une tenue conforme au règlement fédéral. Pour rappel, les jogging, pantalons et autres leggings sont interdits sur les terrains (exception faite d'un legging sous un short ou jupe qui est considéré comme un sous-vêtement).

Article 8 : Tableaux
Sauf poule unique, les matchs seront disputés en poule avec 2 sortants, puis tableaux en élimination directe.
Les matchs seront joués selon le système de comptage en vigueur : 2 sets gagnants de 15 points.
Le juge-arbitre pourra modifier les tableaux en fonction d'éventuels forfaits, si aucun match des tableaux concernés n'est commencé.

Article 9 :
En dehors du juge-arbitre et des membres du Comité d'Organisation, seuls les joueurs appelés à disputer un match et leurs coachs auront accès aux aires de jeu.
Les matchs seront auto-arbitrés. Certains matchs pourront être arbitrés au choix du juge-arbitre si des arbitres ou arbitres stagiaires sont disponibles.

Article 10 :
Les décisions des juges-arbitres sont sans appel.

Article 11 :
Seul un Responsable de Club est autorisé à porter réclamation à la table de marque.

Article 12 :
En cas de vols, pertes ou incidents le Comité d'Organisation déclinera toute responsabilité.

Article 13 :
Dans le cadre de la compétition, les inscrits reconnaissent que le SOM Badminton peut procéder à des captations d'images et de voix et à utiliser et diffuser, pour la promotion de son tournoi privé, les images et les voix ainsi captées, sur tous supports de communication quels qu'ils soient, à titre gratuit.